

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONC.MOD.n°1.V1.14/03/22

DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION À LA RÉGION

ÊTRE ACCOMPAGNÉ
DANS LE DÉPÔT
D'UN DOSSIER
D'UNE DEMANDE
DE FINANCEMENT
AUPRÈS DE LA RÉGION

QUI EST CONCERNÉ ?

Exploitations agricoles ou agriculteurs
en cours d'installation, ayant un projet
d'investissement portant sur :

- des agroéquipements,
- des équipements ou bâtiments liés
à l'élevage, à la transformation, à la
commercialisation ou à l'agri-tourisme.

- Vérifier l'éligibilité du projet
- Réaliser en ligne le dépôt du dossier
- Bénéficier d'un suivi lors de l'instruction
de la demande d'aide par la Région
- Connaître les règles des dispositifs
appliquées au projet (Dispositif Unique
ou Pass Petits Investissements pour les
Exploitations Agricoles)

www.tarn.chambre-agriculture.fr



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

DÉPOSER SUR LA PLATEFORME EN LIGNE, UN DOSSIER COMPLET DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF UNIQUE OU DU PASS PETITS INVESTISSEMENTS POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE N'EST PAS INCLUSE DANS LA PRESTATION.



- Collecte des données nécessaires pour remplir la déclaration en ligne
- Vérification de l'éligibilité du projet à l'aide de la Région
- Constitution de la demande d'aide
- Dépôt du dossier sur la plateforme dédiée
- Suivi du dossier auprès de l'organisme instructeur



Documents remis

(Dans un délai d'1 mois après le dépôt sur en ligne)

- Impressions autorisées par la plateforme de dépôt
- Documents déposés en ligne

Les + PROagri

- 🔗 Interlocuteur privilégié de proximité
- 🔗 Lien avec le service instructeur

- 🔗 Une connaissance de la procédure de dépôt dématérialisé du Dispositif Unique et du Pass Petits Investissements



Tarifs et conditions de vente sur demande

Votre interlocuteur

Mme Yannick PELISSIER, Assistante
05 63 48 83 98
du_pass@tarn.chambagri.fr

www.tarn.chambre-agriculture.fr

